

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 24 mars 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D23023

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain –
M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –
M. NILLOON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence –
Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à
M. CHEVRET Pascal, M. BERRY David a donné pouvoir à Mme PACCAUD
Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie,

Date de la convocation :
24/03/2023

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Sur propositions de la commission des finances, réunie le 15 mars 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution des subventions pour l'année 2023, de la façon suivante :

- ALERTE	750.00 €
- ALERTE (participation cérémonie officielle)	200.00 €
- A.P.E.L. - Sorties ou voyages scolaires	1 487.50 €
- Projet pédagogique (5 x 200 €)	1 000.00 €
- Transports des classes (5 x 200 €)	1 000.00 €
- Centre Aéré de REPLONGES 3€	4 200.00 €
- Centre de Formation Apprentis 60.00 €	1 200.00 €
- FORMATION Musicale	1 250.00 €
- FOYER Musical	750.00 €
- Maisons Familiales Rurales 110.00 €	1 100.00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers (mutuelle)	1 300.00 €
- Sou des Ecoles - Sorties ou voyages scolaires	2 125.00 €
- Projet pédagogique (11x 200 €)	2 200.00 €
- Transports des classes (11 x 200 €)	2 200.00 €
- Union Musicale (participation cérémonie officielle)	200.00 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers 110.00 €	220.00 €
- Forfait fournitures scolaires : 50 € / enfant.	

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 03 avril 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX en préfecture
001-210103208-20230331-D232023-DE
Date de réception préfecture : 06/04/2023